

FLAVIGNAC

Bulletin municipal

LA NOUVELLE RUE MOZART



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Octobre
2012

N°73

Conseil municipal :**Maire :**

Claudine Pradier

Maires adjoints :

Christine Sazerat
Christian Desroche
Alain Passerieux
Christophe Lagneau

Conseillers municipaux :

Jean-Michel Fleurat
Patrick Précigout
René Paraud
Ludovic Baylet
Lucienne Gayot
Valérie Bethoule
Bernadette Huertas
Yves Granet
Brigitte Marchive
Christophe Lechevallier

Bulletin municipal :**Responsable de la publication :**

Claudine Pradier

Comité de lecture :

Maryline Basset-Labidoire
Valérie Bethoule
Colette Malagnac
Gaston Nouaille

Saisie des textes :

Sandra Lamargot

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

Le mot du maire

Après un été riche en manifestations (marchés de pays, vide-greniers, 12h à vélo, concert...), la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les quatre classes de Flavignac sont bien remplies et les vingt petits nouveaux de la maternelle augurent bien des effectifs pour les années à venir. La preuve est faite que nous devons garder toutes nos classes et nous sommes décidés à le faire savoir encore et encore avec l'appui de toute la population !

Un nouveau service sera offert aux parents dès la fin octobre : la possibilité de payer la cantine, la garderie en ligne par l'intermédiaire du site internet de la Commune (www.flavignac.fr). C'est un nouveau pas vers la modernité.

Les employés communaux ont refait à neuf la buanderie de l'école (voir photos) en la partageant en deux pour créer ainsi un espace rangement pour les vélos avec lesquels les enfants jouent et qui, ainsi, ne resteront plus à traîner dans la cour.

Les travaux de la rue Mozart sont terminés. Cette rue est maintenant plus accueillante, il n'y a plus tous ces poteaux et tous ces fils qui la défiguraient. Les trottoirs apportent plus de sécurité aux piétons.

A la salle des fêtes, le mur qui sert d'écran de projection pour le cinéma a été entièrement repeint.

Le dossier de l'assainissement du village de Busserolles avance doucement. Nous avons procédé au bornage du terrain nécessaire à la station d'épuration. Les demandes de subventions ont été déposées auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et auprès du Conseil général. Nous attendons des réponses pour aller plus avant.

En ce qui concerne la toiture de la chapelle, le chantier a pris du retard du fait de l'architecte. Nous allons seulement déposer la demande de subventions alors qu'il était convenu au départ que les travaux devaient se faire à l'automne. Il semble que la charpente ait besoin de renforcer et le coût va certainement être plus élevé que prévu.

Bonne lecture à tous.

Claudine PRADIER.

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2012 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive.

Absents : Huertas, Lechevallier.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

- **Travaux rue Mozart**

Pour faire suite à l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone, la rue Mozart nécessite une réfection complète avec un aménagement de trottoirs pour sécuriser le cheminement des piétons, un busage et un drainage des fossés entre la rue Jean Moulin et la route de la zone d'activité.

L'étude a été conduite par le Cabinet Vincent.

Des devis ont été demandés (procédure adaptée) pour ces travaux d'aménagement. Le montant des devis moins et mieux disants est le suivant : l'entreprise PRADEAU propose de réaliser les travaux pour un montant de 121 171 euros HT.

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise PRADEAU et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

- **Travaux d'assainissement à Busserolles - Maîtrise d'œuvre**

La configuration et la nature du sous-sol (rochers) du village de Busserolles rend quasi impossible la mise aux normes des assainissements individuels de ses habitants.

Des devis ont été demandés (procédure adaptée) pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'assainissement collectif. Le montant des devis moins et mieux disants est le suivant : le bureau d'études VRD'EAU Conseils propose de réaliser la mission pour un montant de 4 600 euros HT. Une option est proposée pour 500 euros HT : elle prévoit de rendre visite à l'ensemble des habitants afin de voir, notamment, l'emplacement de leurs évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales à l'intérieur de leur parcelle pour optimiser les futurs branchements.

Le Conseil municipal accepte la proposition du cabinet VRD'EAU Conseils pour les montants indiqués (offre de base et option) soit 5 100 euros HT.

- **Demande de subventions – Amicale Laïque**

Les classes de cycles 2 et 3 (CE1, CE2, et CM2) du RPI de Flavignac-Lavignac-Les Cars ont effectué une classe de découverte du 19 au 20 avril 2012 à Varaignes. Elle a été consacrée à l'étude de l'Histoire (Préhistoire et Moyen-Age) et des arts visuels (art pariétal, découverte de l'art de l'écriture, des illustrations, de la science héraldique et des modes vestimentaires au Moyen-Age).

Le total des dépenses est estimé à 3 362,20 euros. Des demandes de subventions ont été déposées auprès des communes de Lavignac, Les Cars et Flavignac pour un montant total de 1 202,20 euros. La quote-part pour Flavignac s'élève à 777,89 euros.

- Don anonyme d'objet à la Commune pour affectation à l'église de Flavignac

Le Conseil municipal accepte le don fait à la Commune, par une personne désirant garder l'anonymat, d'un objet religieux : un vase en porcelaine du 19^{ème} siècle.

Conformément au vœu de la personne auteur du don, le Conseil municipal affecte cet objet à l'église de Flavignac.

- Communauté de Communes des Monts de Châlus - ALSH « Bouge Tes Loulous » convention d'utilisation des locaux et des biens

Les locaux de l'accueil de loisirs « Bouge Tes Loulous », situés rue Jean Rateau (comprenant des salles d'activité, un réfectoire, une cuisine, un dortoir, des sanitaires et une cour), appartiennent à la Commune de Flavignac et sont utilisés par la Commune pour la garderie périscolaire. Suite au transfert de la compétence « enfance jeunesse » de la Communauté de Communes au Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus, il convient de dénoncer la convention d'utilisation signée entre la Communauté de Communes des Monts de Châlus et la commune de Flavignac et de signer une convention d'utilisation des locaux et des biens entre la Commune et le C.I.A.S.

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

En contrepartie, le C.I.A.S s'engage à verser à la Commune une contribution financière correspondant aux charges diverses (consommations eau, électricité, chauffage ...) ainsi qu'à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées.

La convention d'utilisation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'un an. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

- Questions diverses

Feu d'artifice du 15 août : La société Auterie a été choisie pour 2012. Elle propose le feu d'artifice sans sonorisation pour un montant de 6 000 euros TTC.

La totalité de la recette de la collecte du feu d'artifice sera distribuée à l'association de Flavignac qui s'occupera de l'organisation de la fête du 15 août. L'association aura en charge les droits d'auteurs à régler à la SACEM et l'indemnisation de la personne qui s'occupera de l'animation du bal.

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2012 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Lagneau, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Granet, Marchive (secrétaire de séance).
Absente avec pouvoir : Bethoule.
Absents : Huertas, Lechevallier.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

- **Cantine scolaire - Tarifs à compter de septembre 2012**

Le Conseil municipal, en accord avec Les Cars et Lavignac, décide de fixer les prix comme suit, à compter de septembre 2012, pour l'année scolaire 2012-2013 :

- **2,25 euros le repas** avec paiement par système d'abonnement au demi-trimestre ;
- **3,18 euros le repas** avec paiement sur décompte, selon les repas consommés ;
- **5,10 euros le repas**, pour les maîtres et autres personnes ;
- **2,25 euros le repas** pour les jours de grève et les jours de neige (notamment pour les enfants qui sont scolarisés aux Cars et qui ne peuvent pas prendre la navette).

- **Tarifs de la garderie scolaire**

Les tarifs de la garderie seront inchangés par rapport à l'année scolaire 2011-2012, soit:

- **le matin : 2,15 euros**
- **le soir : 2,15 euros** quelle que soit la durée.

Par contre, le Conseil municipal décide d'instaurer un tarif dégressif à partir du deuxième enfant :

- **le matin : 1,50 euro**
- **le soir : 1,50 euro** quelle que soit la durée.

- **Ramassage scolaire pour l'école de Flavignac et le collège de Châlus - Participation des familles**

La participation des familles au frais de transport scolaire reste inchangée pour l'année scolaire 2012-2013 :

- Elèves de l'école primaire de Flavignac :
 - **38 euros** par an et par enfant ;
 - Tarif réduit pour les familles nombreuses : **32,50 euros** à partir du deuxième enfant transporté ;
 - **120 euros** pour les familles domiciliées à moins de 3 km de l'école (pour convenances personnelles) ;
 - **250 euros** pour les élèves transportés hors de leur zone de proximité sauf s'ils empruntaient déjà les services de transports scolaires avant l'année scolaire 2010/2011.

Suite à la création d'un regroupement pédagogique intercommunal entre les écoles de Flavignac et Les Cars, aucune participation ne sera demandée aux familles pour les enfants empruntant seulement la navette entre les deux écoles sauf pour les élèves transportés hors de leur zone de proximité.

- Elèves du collège de Châlus : application du barème du Conseil général
 - **65 euros** pour les élèves fréquentant un établissement de leur zone de proximité ;
 - Tarif réduit pour les familles nombreuses : **32,50 euros** à partir du deuxième enfant transporté vers un établissement de sa zone de proximité ;
 - **250 euros** pour les élèves transportés hors de leur zone de proximité.
- Aucune participation ne sera demandée aux familles (sous condition de ressources).

- **Mise en place du paiement par internet (TIPI) pour les factures scolaires et périscolaires émises par la Commune**

La Commune émet chaque année près de 420 factures pour les recettes de cantine, 400 factures pour les recettes de garderie et 130 factures pour les recettes de transports scolaires qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Pour offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement : par internet, dispositif TIPI proposé par la DGFIP.

Le paiement par internet (TIPI) répond à l'attente des usagers et permet un règlement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Aucune formalité préalable n'est nécessaire à l'utilisateur pour régler ses factures par TIPI.

Le règlement par TIPI donne lieu pour la Commune à la perception d'une commission interbancaire qui s'élève à ce jour à 0,10 euro + 0,25 % du montant de la transaction.

Le Conseil municipal accepte le règlement des factures par internet (dispositif TIPI) et autorise Madame le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion à TIPI avec la DGFIP.

- **Rénovation de l'éclairage public – Appel à projets ADEME (agence départementale de maîtrise de l'énergie)**

L'ADEME a lancé un appel à projets pour les communes de moins de 2 000 habitants concernant la rénovation de 1 000 points lumineux en Limousin. Cette opération vise à accélérer la rénovation de l'éclairage public par la mise en place d'opérations exemplaires. Des aides sont proposées pour la réduction des consommations d'énergie.

Les lampadaires situés rue Jean Rateau et au camping pourraient bénéficier de ces aides. Le matériel à changer est estimé à 12 555 euros HT.

Le Conseil municipal décide de déposer un dossier d'appel à projets auprès de l'ADEME.

- **22^{ème} édition des 12 heures à vélo**

Suite au courrier de l'Union Cycliste de Flavignac, le Conseil municipal accepte le prêt de matériel pour les 12 heures à vélo ainsi qu'une nuitée gratuite au camping pour deux personnes maximum par équipe, sur réservation et dans la limite des places disponibles.

- **Prêt de salles – Gymnastique Volontaire**

La Gymnastique Volontaire souhaite l'utilisation de la salle des fêtes pour une journée « portes ouvertes » qui aura lieu le 29 septembre 2012. Cette manifestation sera gratuite.

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes pour la Gymnastique Volontaire et indique que les locaux devront être remis en bon état à la fin de cette manifestation.

- Redevance d'occupation du domaine public - France Télécom

Le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public par France Télécom pour l'année 2011 sera de 2 291,20 euros. Le Conseil municipal sollicite dès à présent France Télécom pour le versement de cette redevance.

- Assurance de la Commune

Des devis ont été demandés (procédure adaptée) pour l'assurance de la Commune (dommages aux biens, responsabilité générale et protection juridique de la Commune).

La société Groupama propose un contrat pour un montant de 8 595 euros TTC.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

- Marché de Noël – Instauration d'une caution

La Commune organise tous les ans un marché de Noël.

Au vu des désistements nombreux de dernière minute de Noël 2011, le Conseil municipal décide d'instaurer une caution de 50 euros pour chaque participant qui demandera un emplacement pour exposer ou vendre au marché de Noël.

Il indique que toute personne se présentant le jour du marché récupérera sa caution et que toute personne ne se présentant pas le jour du marché aura perdu sa caution. Elle sera alors encaissée par la Commune.

- Travaux assainissement – Busserolles

Vu la délibération du 27 avril 2012 concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'assainissement dans le village de Busserolles et après avancement de l'étude, la Commune souhaite réaliser ces travaux.

Le Conseil municipal décide de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil général et auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux (signature de contrats, de conventions, acquisition de terrain, marché de travaux, emprunt...).

- Contrat d'entretien maintenance gaz

Afin de permettre un entretien régulier de la chaufferie gaz de la salle des fêtes et du groupe scolaire, des devis ont été demandés (procédure adaptée).

Le Conseil municipal accepte la proposition de contrat d'entretien proposée par la Société Maciejowski services pour un montant annuel de 1 053,97 euros HT.

- Questions diverses

Feu d'artifice du 15 août : aucune association n'étant intéressée pour organiser la collecte à l'entrée du feu d'artifice, elle est donc annulée.

La Commune prend en charge l'animation du bal.

Une buvette sera tenue par une association.

Travaux rue Mozart



Travaux école

RENOVATION DE LA BUANDERIE DE L'ECOLE



Buanderie

Travaux réalisés en régie
par les employés municipaux.



Création d'un local à vélos

Avis aux nouveaux habitants

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Rappel de réglementation

Elagage des arbres

Il est rappelé aux propriétaires d'arbres jouxtant le domaine public qu'un entretien régulier doit être effectué (article R116*2 du Code de la Voirie Routière).

En effet, l'élagage des branches permet de ne pas entraver la circulation de véhicules tels que le camion d'ordures ménagères, les cars de transports scolaires, etc. et, bien sûr, d'éviter des coupures d'électricité et/ou de téléphone lors de coups de vent. De plus, l'humidité conservée par la présence des branches favorise la dégradation des routes et ne permet pas le dégel en hiver.

Objets trouvés

Beaucoup d'objets trouvés suite, par exemple, à des manifestations sur la Commune ou des locations de la salle des fêtes sont rapportés au secrétariat de mairie.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, peut-être vous y attend-il tout simplement !

Assistante sociale

La permanence de l'assistante sociale Maud Verger aura lieu désormais **le premier mardi de chaque mois de 14h à 17h à la mairie.**

En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter à Châlus au 05.55.78.55.16.

Cours de musique



Comme les années précédentes, des cours de musique pour adultes et enfants (guitare, piano et clavier électronique) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre du lundi au jeudi.

Pour tout renseignement : ☎ 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78.

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

RECENSEMENT MILITAIRE

**BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT**

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans*.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SGA
Service de Gestion des Adressés
BUREAU DU SCRIPE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92
email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr

ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Maisons fleuries 2012

*Résultats du concours
Maisons et fermes fleuries
Suite au passage du jury
communal le 7 juillet 2012*



1^{ère} catégorie

Maison avec jardin

- 1- Bernadette Jenner - 17 rue Jean Rateau
- 2- Antonio De Almeida - Lafarge
- 3- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
- 4- Michel Vautier – Les Bouèges
- 5- Daniel Marchive - La Borde
- 6- Alain Piquet - 15 rue Mozart
- 7- Patrick Lagorce - Les Chabannes
- 8- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
- 9- Ludovic Baylet - 53 rue Mozart
- 10- Bernard Dumont - 16 rue Haute du Bourg
- 11- Christian Desroche - 49 rue Victor Hugo
- 12- François Gayot - 47 route de Rilhac
- 13- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
- 14- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
- 15- Frédéric Beauvais - La Ribière
- 16- Daniel Peyrache - Les Grands Monts
- 17- Jean-Marc L'Orphelin - Foulénoux

2^{ème} catégorie

Décor floral installé sur la voie publique

- 1- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

3^{ème} catégorie

Balcon ou terrasse

- 1- Thierry Klein – La Ribière
- 2- Jean René Fleurat – Rue de la Ribière
- 3- Andrée Glandus – Beyrand
- 4- Jacqueline Achard – Beyrand

4^{ème} catégorie

Fenêtres et murs

- 1- Jean Leblanc – 18 rue Pasteur

8^{ème} catégorie

Fermes fleuries

- 1- Francis Pradier – La Petite Estrade
- 2- Guy Sainte-Catherine - Poignade

Urbanisme



CAUE de la HAUTE-VIENNE
1 rue des Allois 87000 LIMOGES
Tél : 05 55 32 32 40 - Fax : 05 55 32 23 25
Courriel : caue87@wanadoo.fr - Site : www.caue87.fr



Depuis le 1^{er} mars 2012, la surface de plancher remplace les surfaces hors œuvre brute et nette (SHOB et SHON) et, nouveauté, la surface de l'emprise au sol apparaît dans le code de l'urbanisme (art. R420-1).
Le recours à un architecte reste obligatoire lorsque la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 170m².

> COMMENT CALCULER LA SURFACE DE PLANCHER ? (Code de l'Urbanisme : art. L112-1 et art. R112-2)

- Pour une construction neuve ou existante

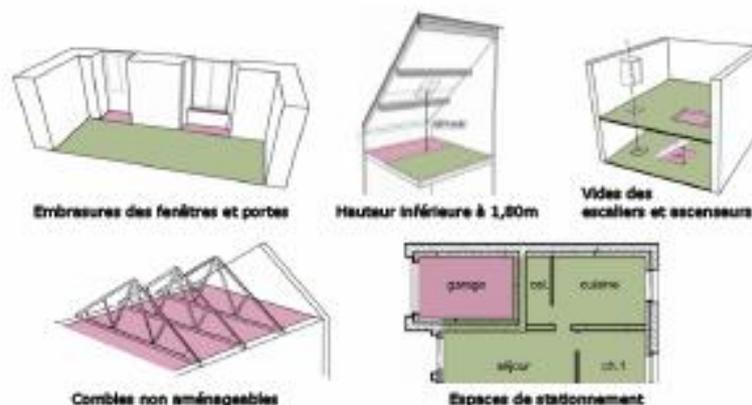
● On compte :

- la surface de chaque niveau clos et couvert, mesurée à partir de l'intérieur des murs extérieurs (on inclut les cloisons et les murs intérieurs).



● On déduit:

- la surface des embrasures des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur,
- les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1,80 m,
- les vides correspondant au passage des escaliers et des ascenseurs,
- les combles non aménageables,
- les espaces de stationnement des véhicules motorisés ou non et leurs accès (individuels ou collectifs).

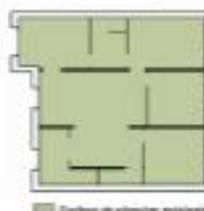


- Pour un projet d'extension,

● On compte :

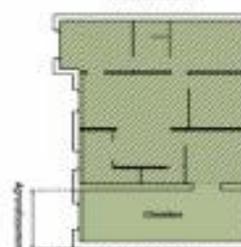
La surface de plancher existante à laquelle s'ajoute la surface de plancher de l'extension comprenant le mur qui est devenu intérieur

AVANT AGRANDISSEMENT
(Distribution)



Surface de plancher existante

APRES AGRANDISSEMENT
(Distribution)



Surface de plancher existante
Surface de plancher nette

- Pour un immeuble collectif,

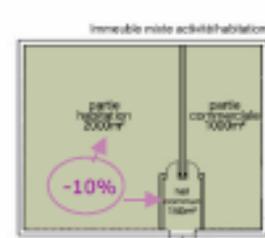
On déduit également :



- les locaux techniques communs (local poubelles, chaufferie,...)
- les caves ou les celliers, s'ils sont uniquement desservis par une partie commune



- les accès aux celliers, caves, locaux techniques communs,... lorsque ces accès desservent uniquement des espaces non constitutifs de surface de plancher.



- 10% des surfaces affectées à l'habitation lorsque les accès se font par des parties communes intérieures, et 10% des espaces communs mixtes répartis proportionnellement à la surface habitation (voir exemple)

Exemple de calcul de surface de plancher pour un immeuble collectif mixte:

- S1 : surface «hors habitation», y compris espaces communs desservant uniquement des commerces ou bureaux = 1000m²
- S2 : surface «habitation», y compris espace communs desservant uniquement des logements = 2000m²

- S1+S2 : sous-total des surfaces hors espaces communs mixtes = 3000m²
- part de la surface « habitation » dans le sous-total hors espaces communs mixtes : $S2/(S1+S2) = 2/3$
- S3 : surface des espaces communs mixtes : 150 m².
- Surface de plancher affectée à l'habitation : $S2 + (2/3 \times S3) = 2000m^2 + 100m^2 = 2100m^2$

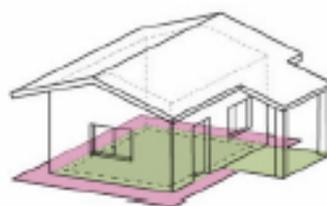
- >Après déduction de 10% cette surface est ramenée à $2100 \times 90\% = 1890m^2$
- >Surface de plancher affectée aux commerces (et/ou bureaux) : $S1 + (1/3 \times S3) = 1000m^2 + 50m^2 = 1050m^2$
- > Surface de plancher totale de la construction : $1890 + 1050 = 2940m^2$

> COMMENT CALCULER L'EMPRISE AU SOL ?

Pour l'emprise au sol, on distingue 2 calculs :

1- l'emprise au sol prise en référence en urbanisme pour définir l'application des permis ou déclarations préalables de travaux, ou pour déterminer la densité (Code de l'Urbanisme: art. R420-1 créé par décret n° 2011-2054, et circulaire DEVL1202266C du 3 fév. 2012)

2- l'emprise au sol qui permet de définir le recours obligatoire à un architecte - seul fixé à 170m² - (Article R431-2 modifié par décret n°2012-677 du 7 mai 2012).



1- Emprise au sol «urbanisme» : elle est la projection verticale du volume de la construction, débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénatures (bandeaux, corniches), ou simples débords de toiture sans encorbellement ni poteaux de soutien.



2- Emprise au sol «recours à l'architecte» : elle correspond à la projection verticale du volume de la partie de la construction constitutive de surface de plancher (exemple : les auvents, ou les surfaces aménagées pour le stationnement des véhicules ne sont pas prises en compte).

> A QUOI SERVENT CES CALCULS ?

La surface de plancher et l'emprise au sol permettent de définir :

- le droit à construire d'un terrain,
- le type d'autorisation à obtenir (permis de construire ou déclaration préalable de travaux),
- le recours à l'architecte (la dispense légale de recours à l'architecte ne réduit pas l'intérêt d'y recourir),
- ils participent au calcul de la taxe d'aménagement.

> OU S'INFORMER ?

- Pour des conseils personnalisés : au C.A.U.E. 87, tel : 05 55 32 32 40, mail : caue87@wanadoo.fr
- Pour les règles d'urbanisme spécifiques à votre terrain : la mairie de votre commune
- Pour l'application du droit du sol : la Direction Départementale des Territoires (DDT), tel : 05 55 12 90 00
- Pour les formulaires de demandes d'autorisations (PC, PA, DP) : www.service-public.fr
- Pour les textes législatifs, réglementaires, décrets nationaux,... : www.legifrance.gouv.fr

PNR Périgord-Limousin



Etes-vous prêt pour l'hiver ?

Comment consommer moins ? Comment et où isoler ma maison ? Mon abonnement électrique convient-il bien à mes usages dans l'habitation ? Quel chauffage, quelle énergie choisir ? Autant de questions que chacun peut être amené à se poser, à l'occasion d'une construction, d'une réhabilitation, d'un aménagement, d'un changement de chauffage, ou simplement au quotidien.

Devant la multiplicité des propositions commerciales, des nouveaux matériels et matériaux proposés, il n'est pas évident de s'y retrouver ! C'est pour cela que le Parc met à disposition de ses habitants un espace Info → énergie, où vous trouverez un conseil technique gratuit, sans aucune dimension commerciale. Vous pouvez appeler le conseiller Habitat & Énergie du Parc au 05 53 55 36 00, pour obtenir des renseignements sur les économies d'énergie, le choix de votre mode de chauffage ou les énergies renouvelables. Il est également possible de prendre rendez-vous, à la Maison du Parc à la Coquille (24) ou dans le cadre des permanences délocalisées.

L'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas !

Consommer moins est à la portée de chacun d'entre nous : cela peut passer par des gestes simples au quotidien, tel que la suppression des veilles, l'achat d'équipements efficaces (éclairage basse consommation, électroménager classe A, A+, A++), le bon entretien de la chaudière, ou par la réalisation de travaux d'économies d'énergie plus conséquents.

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... de quoi très sérieusement réduire votre facture !

Si vous hésitez pour des raisons économiques entre les énergies fossiles conventionnelles et les énergies renouvelables, respectueuses de l'environnement (bois énergie, solaire), ou sur le type de matériel à installer, le conseiller est à votre disposition pour vous fournir un comparatif entre ces différentes solutions.

■ ■ ■ **Votre contact au Parc naturel régional Périgord Limousin : Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie 05 53 55 36 00**



photo : crédits ? In La Conception Bioclimatique (OLIVA - COURGEY), Ed Terre Vivante

La neige pourrait vous offrir un diagnostic énergétique gratuit !

Surveillez bien si nos campagnes se décolorent, l'hiver recouvrant tout de son blanc manteau. Vous ressortez les bonnets, les gants et les écharpes, et vous mettez parfois une ou deux épaisseurs complémentaires. Vous voilà parés.

Et votre maison ? Est-elle prête à affronter l'hiver ? Comme pour vous, une maison doit avoir une enveloppe performante pour affronter le froid. Vous bénéficierez d'un bon confort thermique et vous réaliserez des économies d'énergie.

Traditionnellement, les deux principaux points faibles d'un bâtiment sont les vitrages et la toiture. Mais les murs peuvent aussi être responsables des déperditions. Comment évaluer si votre enveloppe est performante ?

Pour apprécier l'efficacité d'une paroi verticale ou de vitrages, c'est simple : on peut juger sur la sensation de paroi froide. Notamment en passant sa main sur les menuiseries, ou sur un mur, si on a une sensation de froid au toucher, le froid rentre à l'intérieur du bâtiment, ou plutôt la chaleur s'enfuit par lui. L'effet « paroi froide » est de plus inconfortable, d'autant plus que la surface est importante. Il est possible de le limiter dans un premier temps en mettant des rideaux ; mais seule une véritable isolation permettra une véritable protection.

Il n'est pas évident à l'œil nu d'estimer les pertes par la toiture. Des opérations de thermographie aérienne sur un territoire sont parfois mises en place sur certains territoires et permettent de diagnostiquer l'état de l'isolation des toitures. Mais si la neige est là, vous pouvez le faire vous-même : les enfants sortent jouer dans la neige, sortez avec eux et regardez si la toiture reste blanche. Sur la photo ci-dessus, la maison de droite présente un défaut d'isolation (la compléter ou plus vraisemblablement la changer). Une isolation est à revoir tous les 20 ans en moyenne, parfois plus fréquemment en fonction des matériaux utilisés.

« Etes-vous prêt pour l'hiver ? »

Parc naturel régional Périgord-Limousin – Novembre 2011

Travaux



Amélioration de l'habitat : De nouveaux dispositifs d'aides pour 2012 et 2013.

Pour qui ?

Ces aides s'adressent :

- aux propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale (sous conditions de ressources),
- aux propriétaires qui louent ou souhaitent louer leur logement (sous conditions de localisation de l'immeuble et d'occupation après travaux).

Pour quels travaux ?

Sont particulièrement visés, les travaux qui permettent :

- d'améliorer de façon importante la performance énergétique d'un logement, tels que : travaux d'isolation, installation d'un chauffage plus efficace, remplacement de menuiseries...
- d'adapter un logement à l'état de santé de son occupant, par exemple : pose d'une douche accessible, installation d'ascenseur, création d'une chambre en rez-de-chaussée, ...
- de rendre habitables des logements très inconfortables ou insalubres.

Quels montants d'aides ?

Il est difficile de donner un taux et un montant unique pour deux raisons :

- chaque cas est particulier,
- chaque financeur (l'Agence Nationale de l'Habitat - Anah-, le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Haute Vienne) a ses propres règles qui peuvent ou non se cumuler.

D'autres aides directes ou indirectes peuvent être apportées par les autres partenaires du programme (CARSAT, MSA, PROCTVIS Limousin...)

Aussi, suivant les cas, les aides peuvent varier de 15% à 70%, voire atteindre dans certains cas 100% du montant des travaux subventionnables, avec des plafonds variables.

Comment en bénéficier ?

Avec l'aide des principaux financeurs, le Pays d'Ouest Limousin a mis en place une mission de suivi-animation qui a été confiée au PACT 87.

Elle est gratuite pour les propriétaires intéressés. Elle consiste à :

- informer les personnes sur l'ensemble des aides et leurs conditions d'attribution
- les aider à cibler les travaux à réaliser pour obtenir une aide,
- les accompagner dans le montage de leur demande de subvention .
- assurer le suivi du dossier jusqu'à la demande de paiement des subventions.



44, rue Rhin et Danube - 87280 LIMOGES
05 55 10 18 78 (de 9h à 11 h 30 et de 13h30 à 15h)
pact-arim-87@orange.fr
Permanence terrain : 2^{ème} jeudi de chaque mois (sauf août)
la Monnerie (Oradour/Vayres / Cussac)

Avec le soutien de :



Nouveau à Flavignac

GATARD TP
Travaux publics et particuliers

Terrassement (habitation , voie d'accès , piscine ...)

Raccordements des eaux usées

Assainissement individuel

Viabilisation de terrain

Adduction d'eau

Canalisations

Drainage

Fossés

DEVIS GRATUIT

9 , rue Michelet 87230 FLAVIGNAC

GATARD Jacques 06 52 66 87 47

GATARD Ludovic 06 11 04 17 32

E.mail: gatard.tp@live.fr

Ne pas jeter sur le voie publique

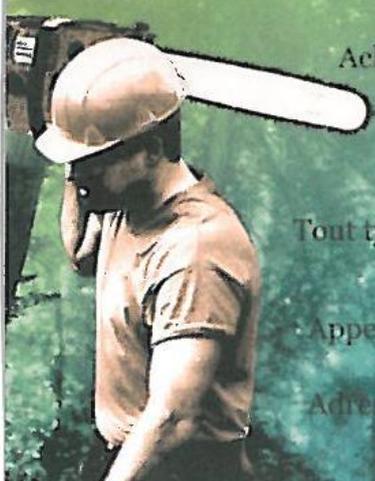


AV.B.C
Achat et Vente de Bois de Chauffage
BLAIGNE Xavier

Tout types de feuillus, différentes coupes

Appellez moi au : 06.67.98.37.05

Adresse e.mail : AVBC@laposte.net



Migration printemps 2012



Pluvier doré en migration
Photo de Jean-Baptiste COUTURIER

Cette migration est à marquer d'une pierre blanche pour les grues. Jamais un site de comptage en migration active en France n'a dénombré autant de grues que le site d'Eynançàs à Flavignac.

Nous avons reçu des personnes de Haute-Savoie qui observent à Hucel (74). Tout le monde nous envie !

107 000 grues en migration ont été comptées, record de France.

Les premières ont été observées le 18 février mais la journée la plus marquante a été le 29 février avec 38 000 individus.

France 3 nous a même consacré un reportage et des personnes de départements limitrophes nous ont rendu visite.

A noter aussi, un beau passage d'alouettes des champs (12 000), de pigeons ramiers (56 000), de vanneaux huppés (13 200) et de pluviers dorés (547).

350 heures de comptage ont été réalisées sur le site grâce surtout à Jean-Louis Vareille :

Accenteur mouchet	7	Epervier	1	Mésange bleue	23
Alouette des champs	11937	Etourneau	5 309	Mésange charbonnière	2
Alouette lulu	214	Faucon crécerelle	6	Milan noir	20
Balbuzard	18	Faucon hobereau	1	Milan royal	73
Bécassine des marais	17	Goéland sp	4	Mouette rieuse	19
Bergeronnette des ruisseaux	1	Grand Cormoran	892	Pigeon colombin	373
Bergeronnette grise	175	Grive draine	75	Pigeon ramier	56 010
Bergeronnette printanière	9	Grive litorne	32	Pinson des arbres	13 253
Bondrée apivore	212	Grive mauvis	15	Pipit des arbres	8
Bouvreuil pivoiné	1	Grive musicienne	80	Pipit farlouse	701
Bruant des roseaux	49	Gros bec	3	Pluvier doré	547
Bruant jaune	7	Grue cendrée	107 043	Serin cini	2
Busard des roseaux	28	Héron cendré	189	Tarin des aulnes	10
Busard Saint-Martin	1	Hirondelle de cheminée	2 129	Tourterelle des bois	2
Buse variable	5	Hirondelle de fenêtre	57	Tourterelle turque	2
Chardonneret	14	Hirondelle de rivage	1	Vanneau	13 208
Choucas des Tours	8	Linotte	160	Verdier	6
Cigogne blanche	15	Loriot	1		
Cigogne noire	17	Martinet noir	2 577		
Corbeau freux	5	Merle noir	2		

Jean-Louis Vareille – Patrick Précigout

Ecoles

Flavignac-Lavignac-Les Cars

Classe de découvertes

CE1 et CE2/CM2 du RPI Flavignac-Les Cars-Lavignac

JOURNAL DE BORD... des CE1

Jeudi 19 avril 2012...

Le matin

C'est le grand jour ! Nous partons en classe de découvertes à Varaignes en Dordogne avec nos correspondants les CE2/CM2 de l'école des Cars, les maîtresses, Christelle, Brigitte notre bibliothécaire et Marie la fille de Brigitte.

Nous sommes partis de l'école de Flavignac à 7h30. Nous sommes arrivés vers 9h30 à Varaignes. Nous avons goûté dans le château : c'était impressionnant !



Ensuite, nous avons fait notre première activité à Teyjat : les fouilles archéologiques. On a beaucoup aimé!



Nous avons pris un minibus pour rejoindre Jean-Guy. Il est archéologue. Nous avons appris plein de choses sur le métier de Jean-Guy. Pour faire des fouilles, il faut être attentif, patient, précis et délicat. Avec un pinceau et une pelle, nous avons déterré des outils de la Préhistoire comme des burins, un perceur, une lame, un biface, un harpon et aussi des os, une dent de cheval, une statuette de Vénus sans tête...

Nous nous sommes retrouvés au château pour déjeuner et nous avons bien mangé. C'était très bon !

L'après-midi

Nous sommes revenus à Teyjat pour faire des peintures rupestres.

D'abord, nous avons mâchouillé des bouts de branche de noisetier pour faire des pinceaux.



Puis, nous avons peint avec des pigments naturels sur une paroi de grotte reconstituée.



Nous avons dessiné des animaux de la Préhistoire comme le mammouth, le mégacéros, le tigre à dents de sabre, le rhinocéros laineux, l'aurochs, le cerf, le loup... Nous avons beaucoup aimé !

Nous avons goûté et nous nous sommes installés dans nos chambres. Nous étions impatients de les découvrir.

Ensuite, nous nous sommes promenés dans Varaignes.



Nous avons vu une statue : un gros dindon. C'est l'emblème de Varaignes car chaque année, le 11 novembre, il y a la foire aux dindons.

Nous avons vu un moulin, un lavoir, un puits et un ruisseau : Varaignes.

Après la promenade, nous avons mangé dans la grande salle du château.

Puis, nous avons écouté des contes et des légendes du Périgord près de la cheminée. Le conteur nous a raconté une histoire triste.



MERCI !

Photos prises lors du spectacle de fin d'année... Les hommes de Cro-Magnon !



Communauté de Communes des Monts de Châlus

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Secrétariat CIAS : 05.55.36.07.98 – Le Bourg – 87 230 LES CARS

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

LE MULTI- ACCUEIL « Lili Prune » pour les 0 – 6 ans

Le multi-accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : accueil régulier, occasionnel, pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « Lili Prune » pour les 0-6 ans – Le Bourg – 87 230 LES CARS

Contact : Marie-Cécile PAILLER - ☎ 05.55.36.03.85

e-mail : liliprune@mutualitefrancaise.fr

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) – Le Bourg – 87 230 LES CARS

C'est un lieu d'information, de rencontre, d'animation, d'échange, d'écoute et de médiation à destination :

Des parents qui trouveront, des informations sur les différents modes d'accueil de la petite enfance, une aide personnalisée pour rechercher une assistante maternelle, des informations sur les droits et devoirs de l'employeur d'une assistante maternelle...

Des assistants maternels qui trouveront, des informations sur leur statut, leurs droits et leurs obligations (convention collective, mensualisation, proposition de formation), des temps d'animations avec les enfants (jeux, sorties, événements...), de la documentation, des rencontres, des échanges avec d'autres professionnels...

Des candidats à l'agrément qui trouveront, un espace d'information sur la profession d'assistant(e) maternel(le), sur l'agrément...

Des enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) qui grâce à une salle de jeux adaptée peuvent découvrir, partager, rencontrer, s'amuser...

Contact : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU – Animatrice - ☎ 05.55.42.84.72

e-mail : ciasmontsdechalus@laposte.net

Accueil **sur rendez-vous** les mardis, jeudis après-midi, les mercredis toute la journée et le 1^{er} samedi du mois.

Temps d'animation (Assistants Maternels/Enfants) les mardis de 9h à 12h30 et jeudis de 9h à 12h30.

Séance Eveil Musical avec Yann (Association Polysson)



LES ACCUEILS DE LOISIRS pour les 3-11 ans

Les accueils de loisirs reçoivent **sur réservation** les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les **mercredis et les vacances scolaires**. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous souhaitons donner aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie, et de vivre des apprentissages diversifiés. Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des **garderies** ont été mises en place, ainsi qu'une **navette**.

Cet été, on ne s'est pas ennuyé à « Bouge Tes Loulous » ! L'accueil a affiché complet (66 enfants inscrits) grâce aux projets mis en place par la joyeuse équipe d'animateurs. Ainsi, les enfants de 3 à 6 ans ont voyagé jusqu'au domaine de Dienné (86) où ils ont pu dormir sous une yourte dans un environnement magique d'arbres et de nature. D'autres sorties ont été proposées : Visite de l'aquarium de Limoges, parc du Reynou, parc aquatique de St Junien, parc Bellevue et équitation à Bussière Galant...

Bouge Tes Loulous pour les 3 - 6 ans - 26 rue Jean Rateau – 87 230 FLAVIGNAC

Contact : Sylvie RATINAUD ☎ 05.55.42.84.69/05.55.36.07.98

e-mail : bougetesloulous@laposte.net

Blog : bougetesloulous.over-blog.net

Activité accrobranche



Cet été, on ne s'est pas ennuyé à « Bouge Tes Copains ». Une fois n'est pas coutume, cet été, il a fait beau ! Enfin nous avons pu profiter pleinement de la base de loisirs Hermeline en allant à la baignade le plus souvent possible ... Des grands jeux, des petits jeux ont rythmé le quotidien, et les enfants les plus téméraires ont pu descendre une partie de la Vienne en kayak lors d'un séjour à Aix-sur Vienne. Quelques projets « écolo » ont aussi eu lieu : construction d'éoliennes avec Terre de Cabanes, prévention routière lors de journées vélo, etc ... Vivement l'été prochain qu'on recommence !

Bouge Tes Copains pour les 6 - 11 ans – Avenue du Plan d'Eau – 87 230 BUSSIÈRE- GALANT

Contact : Corinne CRESPAUX ☎ 05.55.50.58.32/05.55.36.07.98

e-mail : bougetescopains@laposte.net

« Découvrons la nature »



L' ACCUEIL JEUNESSE pour les plus grands

Il s'agit d'un lieu de loisirs, situé sous l'Office de Tourisme des Monts de Châlus, où les jeunes peuvent venir à l'occasion de leur temps libre. Il leur permet de se réunir et leur donne la possibilité de s'organiser pour vivre des temps de loisirs, des activités, des projets ...

On ne s'ennuie pas à l'accueil jeunesse ... En fait, on n'a pas le temps de s'y ennuyer ...

Après une bonne initiation au base-ball début juillet, notre car nous a conduits au festival des Francofolies à la Rochelle, au festival de théâtre de rue à Aurillac, au festival des Guitares Vertes à St Jory de Chalais ... Et les jeunes ont montré tout leur talent et leur investissement en jouant lors des premières parties de Bouge Ton Zinc ou en donnant un bon coup de main à notre festival-maison.

Cette nouvelle année devrait nous permettre de mettre en place de nouveaux projets. Il n'est pas trop tard pour venir en discuter ! L'accueil est ouvert toute l'année (sauf août).

Bouge Tes Jeunes - Place Salvador Allende –
87 230 CHALUS
Contact : Jean-Luc AUPETIT
☎ 05.55.78.60.53/05.55.36.07.98
e-mail : cdc.chalus.jeanluc@wanadoo.fr



SERVICE D'AIDE A DOMICILE – LE BOURG – 87 230 LES CARS

Vous avez besoin d'une aide pour les travaux ménagers de votre domicile (ménage, entretien du linge...), vos courses, la préparation et/ou la prise de vos repas, votre lever, coucher, habillage, déshabillage, toilette ne relevant pas d'une prescription médicale, un accompagnement à la promenade (à domicile ou en établissement), la garde d'un proche malade (à l'exclusion des soins) le jour ou la nuit.

Contact : Nadine CAHU ☎ 05.55.36.09.80
e-mail : servicemandataire.montsdechalus@orange.fr

LE VISIO GUICHET – LE BOURG – 87 230 LES CARS **(DANS LES LOCAUX DU SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE)**

Le guichet Visio-Public vous permet d'entrer en contact avec un conseiller de la CARSAT, CAF de la Haute Vienne, MSA du Limousin, Pôle Emploi.

Vous pouvez ainsi dialoguer à distance avec un conseiller, échanger des documents dans des conditions proches de celles d'un accueil physique dans le respect de la confidentialité.

Pour tout renseignement, contact : Nadine CAHU ☎ 05.55.36.09.80.

L'ATELIER DE MOBILISATION VERS L'INSERTION « Le potager de Châlus »

L'Atelier de Mobilisation vers l'Insertion s'inscrit dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion.

Pour tout renseignement, contact : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU, Directrice du CIAS au 05.55.42.84.72.

Bibliothèque intercommunale

24 rue Jean Rateau (derrière l'école)
87230 Flavignac
Tel : 05.55.36.09.48
biblioflavignac@wanadoo.fr

MÉDIATHÈQUES
DES MONTS DE CHÂLUS

monts de chalus
Communauté
de Communes

Horaires d'ouverture

Mercredi 14h-17h30

Vendredi 16-18h

Samedi 14h-17h30

Accueil des scolaires tous les vendredis

7000 documents à votre
disposition :

Livres adulte et jeunesse, BD,
mangas, CD, DVD, un accès
Internet...

pour 5 € par an, gratuit pour les
moins de 18 ans, ainsi qu'un
accès à l'ensemble des
Bibliothèques de la Communauté
de Communes des Monts de
Châlus !

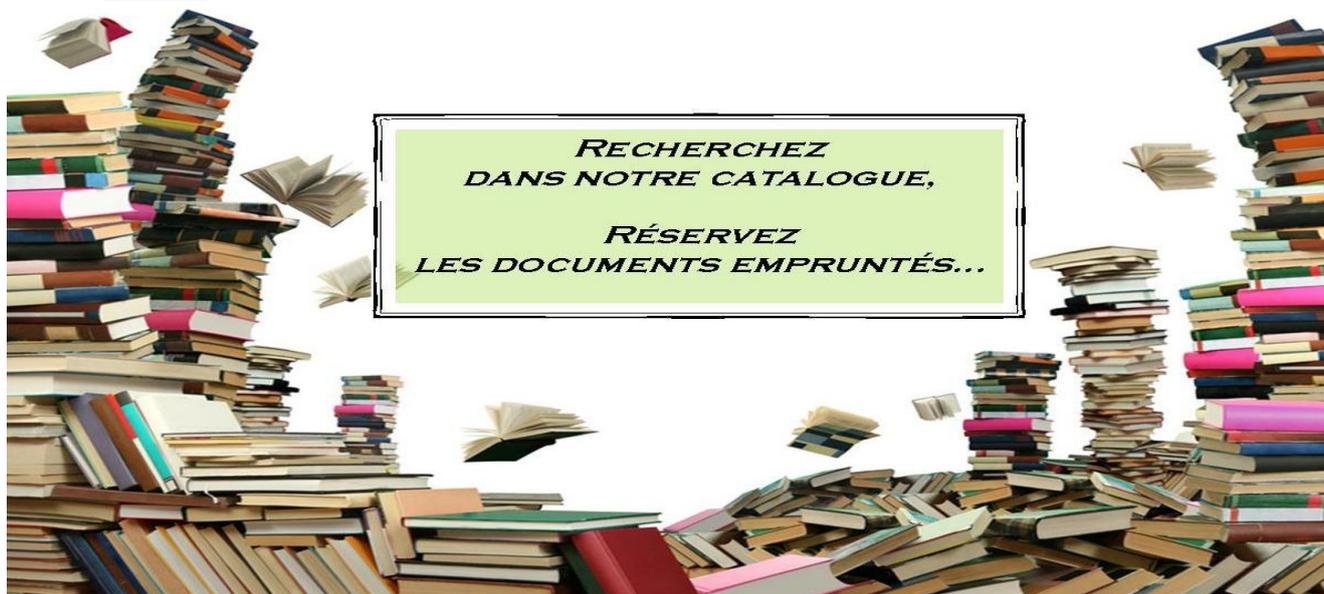
Nouveau

NOTRE CATALOGUE EST EN LIGNE !



<http://biblios-montsdechalus.dyndns.org/>

**RECHERCHEZ
DANS NOTRE CATALOGUE,
RÉSERVEZ
LES DOCUMENTS EMPRUNTÉS...**



Associations

FLAVIGNAC CREATION

VOUS VENEZ DE PRENDRE VOTRE RETRAITE, REJOIGNEZ-NOUS

Ce club de Loisirs Créatifs donne la possibilité de se divertir tout en réalisant des travaux manuels. Aucune aptitude particulière n'est demandée.

Actuellement, les activités suivantes sont proposées : peinture sur soie, création d'articles en tissu, bijoux fantaisie, décorations d'objets en bois, réalisation de sujets sur le thème de Noël : cartes de vœux, boules et gadgets à suspendre dans le sapin, etc.



Nous envisageons de nous intéresser à la cuisine et en particulier aux échanges de recettes et d'astuces afin d'utiliser au mieux les récoltes de nos jardins.

Rien n'est imposé, chaque personne travaille sur une activité de son choix et selon ses goûts.

Le club a repris ses réunions, elles ont lieu tous les jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans la Salle du 3^{ème} Age à la Salle des Fêtes. Ce sont des moments privilégiés d'échange et de partage dans la convivialité.

Renseignez-vous auprès de Monique Gayot 05.55.39.15.10 et d'Agnès Lafarge 05.55.39.12.11.

Venez découvrir nos travaux sur notre stand à la Fête du Cidre de Flavignac le dimanche 21 octobre prochain.

LES COPAINS D'EYNANCAS

Les Copains d'Eynanças se sont retrouvés le 15 avril 2012 pour tenir leur assemblée générale annuelle. Ce fut aussi l'occasion de renouveler le bureau et d'élire une nouvelle Présidente : Madame Nicole Dellacherie-Gourcerol.

Une cinquantaine de personnes y ont participé, dont certaines venues de très loin, toujours ravies de se voir, d'échanger des souvenirs mais surtout de faire ensemble des projets pour le maintien des liens entre les adhérents de l'association. Plusieurs idées de loisirs ont été avancées pour les mois à venir : une sortie de quelques jours à définir avec une agence de voyages et le traditionnel repas en commun au printemps 2013.

Une question récurrente se pose : comment maintenir le nombre des adhérents, alors que l'école d'Eynanças est fermée depuis 1970 et ne produit, par conséquent, plus aucun ancien élève. Une réponse est en partie apportée par l'ouverture de l'association à ceux qui n'ayant pas connu les bancs de cette école souhaitent rejoindre leurs camarades du village avec qui ils ont des liens amicaux, sportifs, professionnels, etc.

L'association est donc ouverte à tous les sympathisants.
La cotisation annuelle est actuellement de 7 € par personne.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

- la Présidente : Nicole Gourcerol, e-mail : gource@wanadoo.fr, Tél : 06.81.60.48.97
- la Secrétaire : Jacqueline Glénisson, e-mail : jacquelinegl@sfr.fr, Tél : 06.70.17.37.48

Pour gagner en rapidité et aussi pour des raisons financières évidentes, les adhérents sont cordialement invités à leur communiquer leur adresse mail.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA

NOTRE ASSOCIATION PROPOSE DEUX COURS DE GYMNASIQUE PAR SEMAINE

Renforcement musculaire, cardio, assouplissements.....moment de détente.

Le lundi : cours adultes animé par Marie de 20h00 à 21h15.

Le jeudi : cours séniors animé par Carmen de 15h30 à 16h30.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
Tél : 05.55.39.18.80 ou 05.55.36.09.48

Cette année, notre association a participé à de nombreuses manifestations :

- Fête du Cidre ;
- Marché de Noël allemand ;
- Journée du Livre ;
- Vide-greniers et jeux traditionnels ;
- Fête de la musique.

Cela nous a permis d'annoncer un bilan financier positif lors de l'assemblée générale mais nous déplorons le manque d'inscrits au cours enfants, ce qui nous amène à le supprimer cette année.

Les séances de cinéma, en partenariat avec la mairie et le Centre Régional de Promotion de l'Image, proposées le 3^{ème} mercredi du mois, continuent d'accueillir un public chaque fois plus nombreux.



CADANSES FOLK

CADANSES FOLK est une association née à Flavignac il y a 15 ans pour promouvoir les musiques et danses traditionnelles : scottisch, mazurka, valse, polka, bourrées à 2 temps et à 3 temps, cercle, sautière, danses de toutes les régions (Bretagne, Gascogne, Berry, Auvergne, etc...).

Elle compte maintenant une cinquantaine d'adhérents qui se retrouvent deux fois par mois à la salle des fêtes.

Les ateliers ont lieu tous les quinze jours, des bals ou spectacles sont organisés et un réveillon de St Sylvestre clôture l'année.

Un mardi sur deux, à 20h30 et pendant une heure et demie, l'animatrice enseigne les danses et, à 22h, les musiciens qui répétaient dans une autre salle, rejoignent les danseurs pour terminer par un petit bal d'une demi-heure. Actuellement, le groupe de musiciens comprend : accordéons diatoniques, vielle à roue, cornemuse, flûte, violon, clarinette, percussions.

Mardi 25 septembre : soirée portes-ouvertes pour découvrir cette activité, mais il est toujours possible de venir participer à une séance au cours de l'année.

Bals les 13 octobre ; 18 décembre ; 31 décembre ; 15 janvier 2013 ; 18 juin 2013.

Tarifs de l'adhésion pour l'année :

- Adulte : 40 €
- Couple : 60 €
- Etudiant : 20 €
- Demandeur d'emploi : 10 €
- Enfant (- 16 ans) : gratuit

Pour tout renseignement :

- Annick Lénard (en français) : 05.55.05.04.85 – 06.07.37.28.59
- Cara Samways (in english) : 05.55.78.54.20
- Ou site internet : [http : //www.cadansesfolk.org/](http://www.cadansesfolk.org/)



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Malgré une météo maussade le 5 août, la 22^{ème} édition des 12h à vélo a été encore une grande réussite et une journée exceptionnelle pour les 240 cyclistes présents. Et déjà cette épreuve n'est plus qu'un souvenir alors que se profilent les manifestations d'automne.

En premier, le 20 octobre à 17h, nombreux seront les amateurs de course pédestre au départ de la Course Nature, les 5 et 10 km de la Pomme, départ de la plage du lac Saint-Fortunat.

Le dimanche 21 octobre, dès le lever du jour, le vide-greniers accueillera les fidèles et les inconditionnels à la recherche d'objets divers. La foire artisanale se mettra en place (plus de 80 exposants) et proposera, dans des domaines très variés, des produits du terroir comme les châtaignes et le miel mais le vrai fil rouge sera le cidre pressé sur place avec des pommes traditionnelles non traitées.

Le manège sera toujours là pour enchanter les tout-petits. Les chiens de traîneaux s'élanceront pour tirer un attelage, tandis que la plage du lac Saint-Fortunat prendra un air africain avec les balades à dos de dromadaire.

Les troubadours arédiens feront revivre un passé encore ancré dans les mémoires et ce même passé se retrouvera dans les ouvrages que nombre d'écrivains régionaux dédicaceront dans la salle des fêtes.

Comme les années précédentes, l'entrée de la fête du cidre est gratuite.

Trois semaines plus tard, le 11 novembre 2012, toujours dans l'espace de la salle des fêtes, c'est au tour des vététistes et marcheurs de s'élancer vers les forêts des Cars et Rilhac-Lastours.

Les Feuillardiers, le 11 novembre au départ de Flavignac, c'est tout à la fois un raid VTT chronométré de 30 km, une randonnée VTT 40 km, une autre de 28 km et une pour les enfants de 14 km, tandis que les randonneurs pédestres s'élanceront pour 15 km sur les chemins et sentiers.

Pour tous, petit déjeuner offert, ravitaillement sur les circuits et à l'arrivée, coupes, trophées et lots.

Les Feuillardiers, une organisation UFOLEP de l'U.C.Flavignac ouverte à toutes et tous pour vivre une matinée nature. Premier départ à 8h45 le 11 novembre.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

L'amicale Sportive a vécu une saison 2011-2012 calamiteuse.

A mi-saison, forfait général pour l'équipe réserve par manque de joueurs et en fin de saison, dernière place pour l'équipe 1. La quasi totalité des joueurs de l'équipe 1 ayant annoncé leur intention de ne pas reprendre, le club se trouvait en grand danger de cessation d'activité.

Quand on connaît la nécessité de la vie associative dans nos communes, nous avons décidé le soir de la seconde assemblée générale de repartir à 0, c'est-à-dire en 5^{ème} division.

Une poignée de joueurs de la réserve souhaitaient repartir pour ne pas voir disparaître ce club auquel ils sont attachés. Nous avons engagé une équipe et durant toute l'intersaison des contacts ont été pris.

Nous tenons, au nom du club, à remercier ces 6 joueurs qui ont décidé de continuer, les 4 joueurs venant d'autres clubs, les 2 qui vont reprendre le maillot qu'ils ont déjà porté, les 2 joueurs qui vont prendre leur 1^{ère} licence et enfin les 3 joueurs de La Meyze (qui vient de cesser son activité).

Cet effectif sera peut-être un peu juste pour tenir toute la saison mais est, pour l'instant, très motivé et présent lors des entraînements au stade le mardi soir.

L'objectif de la saison sera de retrouver l'ambiance qui faisait la force de l'A.S.F. et pourquoi pas, monter d'un cran. Et peut-être verrons-nous certains joueurs ayant émigré sous d'autres couleurs revenir en cours de saison !

Nous sommes restés en contact avec le club de Séreilhac au niveau des jeunes pour que les enfants licenciés à l'A.S.F. continuent de jouer au sein de l'entente.

Pour tout renseignement sur le club, joindre Georges Theillet (Président) au 06.32.40.63.25 ou Jean-Pierre Paraud (Secrétaire) au 05.55.39.15.66 ou 06.84.92.40.23.

AMICALE DU 3^{ème} AGE

- 27 et 28 juin : voyage de 2 jours entre Brière et le Golfe du Morbihan.
33 personnes ont profité de cette magnifique sortie.
Jours bien remplis avec beaucoup de souvenirs, un peu de fatigue et de grandes satisfactions.

- 14 juillet : repas au Saint-Fortunat à Flavignac.
53 personnes, adhérents et non adhérents, se sont retrouvées pour déguster un bon repas qui a ravi tout le monde.

- 13 septembre : voyage sur une journée, la Charente entre Cognac et tourisme fluvial.
18 personnes pour un minimum de 30 se sont inscrites. Le voyage a été annulé.

- 23 septembre : grand thé dansant avec Philippe Leyssenne.
Nous comptons sur la présence d'un plus grand nombre.

- 4 novembre : repas de fin d'année à la salle des fêtes de Flavignac avec Martine Blanchet.
Vous pouvez vous faire inscrire dès à présent chez les personnes habituelles.

- 8 janvier 2013 : assemblée générale, renouvellement des adhésions (avec la carte), renouvellement du bureau et élection du nouveau Président entre autres.
Les candidats aux divers postes doivent se faire connaître dès maintenant auprès du Président actuel.
Dégustation de la galette.

COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN



Printemps et Eté 2012 ont connu de nombreuses activités.

Pour l'Ascension, 81 personnes sont allées fêter le 30^{ème} anniversaire du jumelage à Dietenhofen, soit en bus, soit en voitures personnelles. L'hébergement s'est fait, comme toujours, dans les familles.

Nos amis allemands nous avaient réservé un programme très complet : le jour de notre arrivée, fête locale avec fanfares, danses et chants, visite des églises de Dietenhofen puis du musée où étaient retracées les 30 années du jumelage sous forme de photos, vidéos mais aussi où étaient exposés de nombreux cadeaux offerts par les municipalités successives et les familles de Flavignac.

Le vendredi, les maires de Dietenhofen et Flavignac ont inauguré les nouveaux panneaux indicateurs des villes jumelées, puis nous avons visité les écoles où les élèves nous ont accueillis par un « festival musical assez rock'en roll ».

A 18 heures, au gymnase, débutèrent les festivités d'anniversaire. De nombreux discours riches de souvenirs et d'émotions, fondés aussi sur l'espoir et la pérennité de notre jumelage, étaient entrecoupés de chants et de musiques. Des buffets de délicieuses spécialités

franconiennes nous attendaient et nos deux maires purent ensuite souffler les 30 bougies d'un superbe gâteau d'anniversaire. Puis suivirent des spectacles de gymnastique artistique interprétés par un groupe hautement qualifié de jeunes filles allemandes et de danses de plusieurs pays d'Europe interprétées par un groupe « amateur » du Comité de Jumelage de Flavignac avec un accompagnement musical orchestré par Bernard Duffay et son équipe.

Cette superbe soirée se clôtura par des échanges de cadeaux offerts par la municipalité de Flavignac (un clédier) ainsi que le Comité de Jumelage (un émail). La municipalité de Dietenhofen nous remit une grande bannière représentant des vues de nos deux communes et des photos de moments précieux de nos diverses rencontres, bannière exposée à la mairie de Flavignac.

Le lendemain, les bus nous conduisirent à Bamberg, ville chargée d'histoire à environ 100 km de Dietenhofen : visite du cœur de la ville, très ancienne, avec une superbe architecture. Un pique-nique avait été organisé par nos amis allemands dans un grand parc très ombragé.

Le dimanche matin, bon nombre de personnes assistèrent à l'office œcuménique - version allemande et française - et la paroisse de Dietenhofen nous remit deux magnifiques « coquilles en bronze » qui nous permettront de baliser notre Commune, ville-étape sur la route de Saint Jacques de Compostelle.

Ces rencontres officielles, très chaleureuses et émouvantes, s'achevèrent par la plantation d'un pommier-fleur offert par la paroisse de Flavignac.

Et le lendemain tout le monde prit le chemin du retour, avec des projets de futures rencontres entre nos deux communes, car le jumelage ce n'est pas seulement un anniversaire, mais des échanges réguliers au cours des années qui tissent des liens profonds entre nos deux populations.

Cet été, notre Comité a également eu en charge l'organisation des Marchés de Producteurs à Flavignac les 11 juillet et 8 août, en collaboration avec l'Office de Tourisme des Monts de Châlus.

Malgré des conditions climatiques peu favorables pour le premier marché, nous avons eu beaucoup de visiteurs qui ont pu acheter et déguster sur place les spécialités de producteurs locaux et profiter des animations musicales (Compagnie Ap'Nez pour le 1^{er} marché et Cadanses Folk pour le second). Merci pour leurs prestations.

Nous remercions vivement la municipalité pour la mise à disposition du matériel et des cuisines ainsi que le personnel communal pour la mise en place des tables.

Et grâce à deux bonnes équipes de bénévoles du Comité de Jumelage, nous avons pu travailler efficacement et dans une très bonne ambiance. Un grand MERCI à tous.

Le mercredi 26 septembre, les cours d'allemand reprendront à la salle du 3^{ème} âge à 20 heures 30.

Courant octobre, nous ferons une réunion de préparation du marché de Noël qui aura lieu mi-décembre à Dietenhofen.

Les co-présidentes, Marie Claude Hémar 05.55.39.19.50 et Annie Passerieux 05.55.39.14.67. se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement relatif au comité de jumelage (adhésion, cours d'allemand, voyages, ...).

GYM FORME POUR TOUS

L'association vous donne rendez-vous dès septembre pour une rentrée sportive !

La Zumba sera de la partie....! Vous aussi venez découvrir ces nouveaux rythmes latinos et transpirer par la même occasion.

Ce cours est accessible à toutes personnes souhaitant s'amuser, danser et éliminer les tensions de la journée.

Step / Aérobie / Gym ball seront aussi proposés afin de varier et satisfaire tout le monde.

Un programme bien varié pour vous, à la salle des fêtes de Flavignac tous les jeudis soirs de 19h30 à 20h30.

Pour ceux et celles qui aimeraient une séance de renforcement musculaire en douceur ainsi que de la relaxation, **le Pilates** permet de prendre soin de son corps, de retrouver une harmonie corporelle et de travailler de manière optimale par rapport aux différentes pathologies de chacun.

Deux séances vous sont proposées : **les jeudis à 18h30 ou à 20h30 à la salle des fêtes de Flavignac.**

L'association vous permet de suivre des cours toute la semaine à votre rythme sur les communes suivantes : Châlus, Pageas, Cussac et Flavignac !

Des cours pour les enfants à partir de 2 ans y sont proposés.

Prenez plus d'informations auprès d'Amandine Charron, votre Educateur Sportif, diplômé d'Etat des Métiers de la Forme au 06.85.27.52.90 ou www.gymformepourtous.fr.

Fêtes et manifestations

● ● ●
OCTOBRE

Mercredi 17 : Cinéma à la salle des fêtes « Adieu Berthe »

Samedi 20 : Course pédestre de la Pomme par l'UCF

Dimanche 21 : Fête du Cidre et vide-greniers par l'UCF

Dimanche 21 : Levez la tête, écoutez, le Périgord-Limousin est sur le trajet des oiseaux migrateurs.

Sortie animée par Patrick Précigout et le PNR.

● ● ●

● ● ●
NOVEMBRE

Dimanche 4 : Repas de fin d'année par l'Amicale du 3^{ème} Age

Dimanche 11 : 15^{ème} Rando VTT et pédestre des Feuillardiers par l'UCF

Samedi 17 : Repas de l'ACCA

Mercredi 21 : Cinéma à la salle des fêtes « La part des anges »

Dimanche 25 : Repas de la FNACA

● ● ●

● ● ●
DECEMBRE

Samedi 8 : Repas des aînés de la Commune

Mercredi 19 : Cinéma à la salle des fêtes

Samedi 22 : Marché de Noël

Lundi 31 : Réveillon par Cadanses Folk

● ● ●

● ● ●
IANVIER

Dimanche 27 : Thé dansant de l'Amicale du 3^{ème} Age

● ● ●

Agenda des manifestations sur le territoire de la Communauté de Communes disponible à l'Office de Tourisme au 05 55 78 51 13 et www.montsdechalus.fr
Récapitulatif des manifestations sur la Commune disponible sur www.flavignac.fr

Marché tous les samedis matin place du Général de Gaulle de 8h à 13h.

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal et le 22 décembre.

Permanences du maire :

mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints :

Christine Sazerat : mardi après-midi sur RDV

Christian Desroche, Alain Passerieux et Christophe Lagneau : samedi matin sur RDV

Permanences assistante sociale :

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau :

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères :

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 67 93.

Horaires déchetteries :

Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

